

votre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

Ce que nous réalisons

- ▶ la modification au RCS : si les mentions concernant un dirigeant ont changé, il convient d'effectuer la modification au RCS.

Ce que doit contenir votre dossier

- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- pour la modification d'une personne physique
 - changement de nom, nom d'usage :
 - ▶ produire une copie de pièce d'identité à jour
 - changement de nationalité :
 - ▶ produire une copie de pièce d'identité à jour
 - changement d'adresse :
 - ▶ indiquer la nouvelle adresse
- pour la modification d'une personne morale :
 - pour le changement de dénomination, du siège social, de la forme :
 - ▶ produire 1 extrait kbis de moins de 3 mois (nous effectuons la démarche)